

# Ergothérapeute

RNCP40047 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                |
| Sigle                   | DE — Diplôme d'Etat     |
| Code(s) NSF             | 331                     |
| Formacode(s)            | 43491                   |
| Code(s) ROME            | J1403                   |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit |
| Date d'échéance         | 31/12/2029              |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

## Partenaires habilités

38 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 38 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                  | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| A-3PM ASS POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS PARA-MEDICALES | 78392932600057 | Former et organiser l'évaluation |
| ASS FONDATEURS PROTECT INST CATHO LYON                     | 32693006200145 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS                      | 26750045201928 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOC DEVELOP ENSEIGN RECHE ERGOTHERAPIE                   | 33183171900033 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE                           | 31596526900170 | Former et organiser l'évaluation |
| CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POISSY SAINT GERMAIN   | 26780580200019 | Former et organiser l'évaluation |
| CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS         | 26370018900230 | Former et organiser l'évaluation |
| CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX               | 26330582300019 | Former et organiser l'évaluation |
| CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE               | 26310012500016 | Former et organiser l'évaluation |
| CHU LA MILETRIE                                            | 20005535800010 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 38 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40047-ergotherapeute/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme d'État d'ergothérapeute est le diplôme permettant l'exercice de la profession d'ergothérapeute, conformément aux dispositions des articles L. 4333-2 et L. 4333-3 du code de la santé publique.

### ACTIVITÉS VISÉES

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social. Il évalue les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapique. Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne. Il conçoit des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, il préconise des aides techniques et des assistances technologiques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles. Il préconise et utilise des appareillages de série, conçoit et réalise du petit appareillage, provisoire, extemporané. Il entraîne les personnes à leur utilisation.

Liste des activités visées par le diplôme :

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale.
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions.
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.
7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique :
  - Identifier les besoins et les attentes liés à la situation ou au risque de handicap d'une personne et de son entourage ou d'un groupe de personnes, dans un environnement médical, professionnel, éducatif ou social.
  - Intégrer et appliquer les connaissances pertinentes émergeant des sciences biomédicales, des sciences humaines, des sciences de l'activité humaine et des technologies, en relation avec les théories de l'activité et de la participation.
  - Conduire un entretien visant au recueil d'informations.
  - Choisir et maîtriser les instruments de mesure, les méthodes, les moments et les lieux appropriés pour mener les évaluations en ergothérapie en fonction des modèles d'intervention.
  - Évaluer les intégrités, les lésions, les limitations d'activité et les restrictions de participation des personnes ou des groupes de personnes, en prenant en compte les âges, les matériels et les habitudes de vie.
  - Identifier les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'indépendance et à l'autonomie, liés à la personne et à son environnement humain et matériel.
  - Repérer et analyser les comportements et situations à risque pour la santé.
  - Élaborer et formuler un diagnostic ergothérapique prenant en compte la complexité de la situation de handicap.
  - Assurer la traçabilité des éléments recueillis dans le dossier du patient.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement :
  - Analyser les éléments de la prescription médicale, le cas échéant, et du diagnostic ergothérapique en sélectionnant les éléments utiles à l'intervention ergothérapique.
  - Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et sélectionner des techniques pertinentes afin de satisfaire les besoins d'activité et de santé des individus et des populations.
  - Formuler des objectifs et identifier des activités significatives, adaptés au projet de vie de la personne et au contexte, en collaboration étroite avec la personne ou le groupe de personnes selon les principes d'une pratique centrée sur la personne.

- Identifier les composantes physiques, sensorielles, psychiques, cognitives, psychosociales et environnementales de l'activité.
  - Élaborer un programme personnalisé d'intervention ergothérapique en exploitant le potentiel thérapeutique de l'activité signifiante et significative au travers de l'analyse et de la synthèse de l'activité.
  - Concevoir des mises en situation écologique permettant d'anticiper le retour de la personne dans son milieu de vie.
  - Adapter le plan d'intervention avec la personne, son entourage, et l'équipe de professionnels en respectant les différences individuelles, les croyances culturelles, les coutumes et leur influence sur l'activité et l'implication sociale.
  - Prévoir les ressources matérielles nécessaires à la réalisation des activités et identifier les modalités d'adaptation de l'environnement.
  - Évaluer les besoins en aides humaines et animalières, et argumenter les attributions de moyens correspondants.
  - Élaborer un cahier des charges répondant au projet d'intervention en ergothérapie et le faire évoluer.
  - Préconiser des adaptations et des aménagements de l'environnement pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement, pour promouvoir le droit à l'implication sociale.
  - Identifier les risques liés aux interventions et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.
  - Formaliser un suivi à distance du projet et des interventions en ergothérapie.
3. Mettre en oeuvre des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie :
- Adapter l'activité en fonction des capacités et des réactions de la personne, du contexte et des exigences requises pour l'accomplissement de l'activité.
  - Mettre en place et adapter le cadre thérapeutique en fonction de la situation et des réactions de la personne ou du groupe de personnes.
  - Installer la personne de façon appropriée et ergonomique.
  - Concevoir, préconiser et réaliser des équipements et des matériels de confort, de prévention et de facilitation de l'activité et en vérifier la conformité.
  - Évaluer les effets des activités en tenant compte des conditions de sécurité, d'hygiène et des recommandations techniques des produits et des matériels et en assurer la traçabilité.
  - Mettre en oeuvre les techniques en ergothérapie en vue de maintenir et améliorer les gestes fonctionnels :
    - techniques d'entraînement articulaire, musculaire, sensitif et sensoriel ;
    - techniques de déafférentation proprioceptive, d'intégration motrice, cognitivo-sensorielle et relationnelle, de facilitation neuromotrice, techniques cognitivo-comportementales et de stimulation cognitive ;
    - techniques de guidance et d'accompagnement ;
    - techniques de compensation et de remédiation.
  - Identifier les facteurs et mettre en oeuvre les stratégies favorisant l'engagement des personnes dans l'activité et l'amélioration de leur autonomie.
  - Utiliser les techniques d'entraînement en vue de développer la tolérance à l'effort et à l'endurance.
  - Accompagner la personne dans le transfert de ses acquis fonctionnels et cognitifs dans son contexte de vie par des mises en situation écologique.
  - Conduire une relation d'aide thérapeutique comme base du processus d'intervention en ergothérapie.
  - Animer et conduire des groupes selon différentes techniques, analyser la dynamique relationnelle dans le groupe ou dans le système familial, professionnel, éducatif et social.
  - Faciliter et recueillir l'expression de la personne sur ses conflits internes lors de mises en situation d'activité.
4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques :
- Préconiser des adaptations, des aides techniques ou animalières et des assistances technologiques, et aménager l'environnement en conséquence pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, à domicile, aux loisirs et dans la chaîne du déplacement.
  - Concevoir l'orthèse provisoire, extemporanée, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, appropriée selon la prescription médicale et en tenant compte de la synthèse des informations contenues dans le dossier du patient et du diagnostic ergothérapique.
  - Choisir les matériels et matériaux requis pour l'intervention ergothérapique.
  - Installer confortablement la personne en vue de la fabrication de l'orthèse provisoire et mettre en place des éléments propres à la protection des téguments, à la sécurité et au confort.
  - Identifier les étapes de la réalisation des orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée

d'aide technique et les fabriquer sans utiliser la technique du moulage, et adapter les orthèses de série ou provisoires et les aides techniques.

- Évaluer la qualité et l'efficacité de l'appareillage, des aides techniques et des assistances technologiques et s'assurer de leur innocuité, notamment en situation d'activité.
- Expliquer à la personne et à son entourage les buts, la réalisation, la surveillance, la maintenance, l'hygiène, l'usage et les effets indésirables de l'appareillage orthétique ou prothétique et de l'aide technique ou animalière et de l'assistance technologique.
- Sélectionner et préconiser les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques en tenant compte du recueil d'information, de l'entretien, des évaluations préalables, et du projet de la personne et de l'avis de l'équipe médicale impliquée dans le suivi.
- Expliquer la mise en place, l'utilisation et la surveillance des appareillages, des aides techniques et des assistances technologiques, au sein de la structure de soins puis dans le milieu ordinaire de vie.

5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique :

- Identifier les besoins, notamment d'apprentissage, y compris les attentes non verbalisées et repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes en vue de la mise en oeuvre d'activités éducatives.
- Adapter son comportement et sa pratique professionnelle à la fois à la personne ou au groupe de personnes et à l'entourage.
- Déterminer pour des populations cibles, des actions de prévention, de conseil et d'éducation favorisant l'engagement dans l'activité pour promouvoir la santé.
- Communiquer et développer des relations afin de soutenir la personne ou le groupe de personnes dans l'expression des besoins de santé.
- Acquérir et développer une posture éducative notamment pour négocier des objectifs éducatifs partagés avec la personne ou le groupe de personnes.
- Concevoir et formaliser des démarches et des actions de conseil, d'éducation thérapeutique, de prévention et d'expertise répondant aux besoins d'activité et de participation de la population ciblée et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de l'état de santé.
- Conduire une démarche de promotion de la santé et de prévention à travers des actions pédagogiques individuelles et collectives, en utilisant des techniques et des outils pédagogiques pertinents qui facilitent l'acquisition des compétences et en suscitant l'investissement des personnes et de leur entourage dans des activités signifiantes et significatives.
- Accompagner une personne ou un groupe dans un processus d'apprentissage par une information et des conseils sur les troubles fonctionnels, l'éducation gestuelle, les gestes et postures non traumatisants, la prise de conscience d'un équilibre entre les différentes activités humaines.
- Évaluer la démarche éducative et ses effets et apporter en conséquence des ajustements.
- Adapter la démarche éducative aux situations interférant dans la gestion normale de l'état pathologique de la personne.
- Conseiller les aidants et les partenaires en fonction de leurs connaissances et de leurs savoir-faire afin de faciliter l'activité et la participation sociale.
- Collaborer avec différents groupes sociaux à la promotion de la santé et du bien-être de leurs membres par le biais de leur engagement dans des activités signifiantes et significatives.

6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie :

- Accueillir et écouter la personne ou un groupe de personnes en prenant en compte la demande, les histoires de vie et le contexte de la situation.
- Identifier les indicateurs de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes.
- Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et de leur profil psychologique.
- Créer des temps d'échanges et d'analyse des situations d'intervention avec la personne ou les groupes de personnes en favorisant l'expression de chacun.
- Rechercher et développer un climat de confiance avec la personne, l'entourage ou le groupe de personnes, négocier le contenu du programme personnalisé d'intervention, en vue d'une alliance thérapeutique.

7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle :

- Analyser sa pratique professionnelle au regard des valeurs professionnelles, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution du monde de la santé, de la société, des modèles de pratique et de la culture des personnes concernées.
- Évaluer les interventions en ergothérapie en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de

qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, et au regard des résultats de la recherche scientifique et de la satisfaction des bénéficiaires.

- Adapter sa pratique professionnelle et réajuster les interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse et de l'évaluation et selon la démarche qualité.
- Développer une pratique visant à promouvoir les droits à la participation sociale liée à l'évolution de sciences et des techniques et analysée au regard d'une étude bénéfices/risques.
- Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels afin de s'assurer que l'accent est mis sur l'activité, la performance dans les activités et la participation.
- Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'ergothérapie

#### 8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques :

- Conduire une recherche documentaire et bibliographique en exploitant les bases de données et les réseaux locaux, nationaux et internationaux.
- Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle.
- Repérer les résultats de la recherche permettant d'argumenter une pratique fondée sur les preuves, garantissant une pratique actualisée et pertinente pour le client.
- Formaliser et rédiger les procédures, protocoles et préconisations en ergothérapie à partir de la recherche documentaire.
- Identifier les besoins de recherche relatifs à l'activité, l'ergothérapie et/ou la science de l'activité humaine et formuler des questions de recherche pertinentes.
- Concevoir et conduire des études et travaux de recherche en équipe dans les domaines de l'ergothérapie et de la santé, en tenant compte des aspects éthiques dans un objectif d'amélioration de la qualité des prestations.
- Élaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite.

#### 9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs :

- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et avec les différents acteurs, notamment médicaux, dans le cadre de son champ professionnel, dans le but d'optimiser la qualité de l'intervention sanitaire et médico-sociale, et afin de faciliter l'activité et l'implication sociale.
- Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents.
- Comprendre et appliquer les principes de gestion à leur lieu d'exercice professionnel incluant l'évaluation des coûts, l'administration des ressources et de l'équipement et la mise en place de programmes en ergothérapie.
- Initier et mettre en place des partenariats afin de mobiliser l'ensemble des ressources contribuant à l'intervention en ergothérapie.
- Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission selon les procédures, normes et réglementations en vigueur.
- Organiser l'espace professionnel et le plateau technique et choisir du matériel adapté au service ou à la structure, et aux activités thérapeutiques.
- Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks, des matériels et des consommables en recherchant notamment des informations sur les évolutions des matériels.
- Organiser son planning, les rendez-vous et la répartition des activités.
- Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et identifier les mesures à prendre.

#### 10. Former et informer :

- Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure.
- Repérer les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation.
- Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique.
- Organiser des situations d'apprentissage pour les stagiaires.
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en oeuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité en expliquant les relations entre la performance dans les activités, la santé et le bien-être.
- Prendre un rôle actif dans le développement, l'amélioration et la promotion de l'ergothérapie en s'appuyant sur les concepts théoriques de l'ergothérapie et plus spécifiquement le besoin d'agir des êtres humains et leurs performances dans les activités.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi associations, services de maintien à domicile et maisons départementales des personnes handicapées.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce diplôme permet d'exercer la profession d'ergothérapeute.

Par la suite, s'ils obtiennent un diplôme de cadre de santé, les ergothérapeutes peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation en ergothérapie.

Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeurs des soins dans les établissements de santé.

Par ailleurs, le grade de licence permet aux ergothérapeutes de poursuivre des études universitaires

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession d'ergothérapeute est réglementé par les dispositions des articles L 4331-1 à L 4331-7, L. 4333-1 à L. 4334-2, R 4331-1, D. 4331-1-1 et R 4333-1 à R. 4333-8 du code de la santé publique.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                              |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)                                                                                            |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche                                      |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 200 €                                                                                                      |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)                                      |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 6 236                                                                                                        |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 67 %                                                                                                         |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 7 %                                                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V3X80 — Autres professionnels para-médicaux                                                                  |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'ergothérapeute les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

Peuvent également être admis les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, président ;

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut de formation en ergothérapie s'il est titulaire du diplôme d'Etat ou le cas échéant le responsable de la formation en ergothérapie dans l'institut titulaire d'un diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- deux enseignants d'institut de formation en ergothérapie ;
- deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
- deux médecins de spécialité différente ;
- un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 9 074 €                                                           |
| Selon la branche        | 8 976 € – 9 074 €                                                 |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 9 074 €                 | Valeur par défaut · 212 branches                                  |
| 8 976 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 31/12/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 31/12/2034 |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP18363

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40047/>

## Où se former

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Formations référencées | 23                 |
| Organismes             | 14                 |
| Régions couvertes      | 9                  |
| Prix indicatif         | 1 600 € – 24 600 € |
| Durée                  | 1019 – 5148 h      |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Formations en apprentissage | 13 |
|-----------------------------|----|

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Organismes gestionnaires (CFA) | 8                    |
| Organismes formateurs          | 10                   |
| Régions couvertes              | 7                    |
| Départements couverts          | 9                    |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 10                   |
| Sessions                       | de 08/2024 à 07/2029 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 61                |
| Parcours menés à terme | 28                |
| Taux d'achèvement      | 46 %              |
| Période                | 08/2025 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 73                |
| Montant total engagé        | 306 115 €         |
| Coût moyen par dossier      | 4 193 €           |
| Durée moyenne               | 1957 h            |
| Période                     | 07/2025 – 09/2026 |
| France compétences          | 53 %              |
| Reste à charge titulaire    | 41 %              |
| France Travail              | 6 %               |
| OPCO                        | 0 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.